FONDS DE PLACEMENT GARANTI
Le coût que vous payez
La valeur que vous recevez

Les fonds de placement garanti de l'Empire Vie vous offrent de précieux avantages, notamment une gestion professionnelle du portefeuille et des garanties d'assurance. Comme tous les placements, vos fonds de placement garanti ont un coût. Le coût associé à ces avantages est inclus dans le **ratio des frais de gestion** (RFG)[1].

La valeur que vous recevez

Le RFG représente les frais de gestion et d'opération de chacun des fonds et sert à payer les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas directement le RFG puisqu'il est déduit d'un fonds chaque jour avant le calcul de la valeur unitaire. Le RFG varie selon le fonds que vous choisissez. Il est constitué des éléments suivants :

- **Frais de gestion :** Charges liées à la gestion professionnelle des placements et à l'administration d'un fonds. Ces frais comprennent les commissions versées au conseiller pour avoir fourni des conseils et des services financiers professionnels.
- **Frais d'exploitation :** Frais nécessaires et charges requises pour l'exploitation et les activités d'un fonds. Elles comprennent les honoraires juridiques et d'audit, les frais et les charges liés au dépôt et à la garde des actifs, les frais bancaires, les charges d'intérêts, les taxes applicables et les coûts liés à la conformité règlementaire.
- **Frais d'assurance :** Vos fonds de placement garanti vous offrent de précieuses garanties sur les prestations à l'échéance et au décès afin de protéger votre capital en cas de marchés baissiers. Choisissez le degré de protection qui répond le mieux à vos besoins : soit 75 % ou 100 % des dépôts[2]. Les frais d'assurance varient selon le niveau de garantie et le fonds que vous choisissez. La garantie sur la prestation au décès[3] est réinitialisée automatiquement chaque année. Cette réinitialisation permet de cristalliser la croissance de vos placements sur les marchés et ainsi d'augmenter la valeur garantie de vos placements.

Le coût que vous payez

Exemple de placement : 1 000 $

Frais de gestion	2,10 %	21,00 $
Frais d'exploitation	0,23 %	2,30 $
Frais d'assurance	0,50 %	5,00 $
RFG	2,83 %	28,30 $

Dans ce scénario[4], vous verseriez 28,30 $ (soit 2,83 %) par année en frais pour payer les services professionnels et les garanties d'assurance que vous recevez. Il s'agit d'une valeur considérable pour une modeste somme!

Assurance et placements

Avez simplicité, rapidité, et facilité[MD]

Empire Vie[MD]

Avantages des fonds de placement garanti :

- Protection du capital grâce aux garanties sur les prestations à l'échéance et au décès
- Règlement rapide en cas de décès
- Cristallisation des gains du marché grâce aux réinitialisations annuelles automatiques de la garantie sur la prestation au décès
- Possibilité de croissance plus élevée grâce à une exposition aux actions allant jusqu'à 100 %
- Possibilité d'éviter les frais de successions et le processus d'homologation si vous nommez un bénéficiaire
- Protection potentielle contre une saisie par des créanciers
- Protection des consommateurs[5]

Pourquoi faire appel à un conseiller?

Un investisseur faisant affaire avec un conseiller accumule plus d'actifs qu'un investisseur qui n'en a pas*.

1,7 x plus d'actifs après 4 ans

3,9 x plus d'actifs après 15 ans

Vous obtenez une valeur importante en contrepartie d'une somme modique. Les fonds de placement garanti de l'Empire Vie vous offrent le potentiel de croissance des fonds de placement et la sécurité des garanties d'assurance pour vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Communiquez avec votre conseiller pour bénéficier des fonds de placement garanti de l'Empire Vie.

[1] Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG. Des frais additionnels pourraient être exigés pour les retraits selon l'option de frais d'acquisition ainsi que pour les opérations excessives. [2] La valeur de vos garanties est réduite proportionnellement en fonction des retraits effectués. [3] La réinitialisation finale a lieu au 80e anniversaire de naissance du rentier. [4] Pour une police de FPG 75/100 de l'Empire Vie dont le dépôt est investi dans le FPG équilibré de l'Empire Vie ayant un RFG de 2,83 % le 31 décembre 2018. [5] L'Empire Vie est membre d'Assuris, un organisme sans but lucratif qui protège les titulaires de polices canadiens advenant la faillite de leur assureur vie. Vous obtiendrez des détails sur la protection offerte par Assuris sur le site Web www.assuris.ca ou en communiquant avec Assuris par téléphone au 1 866 878-1225. **The Gamma Factor and the Value of Financial Advice*, 2016

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer**.

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]
www.empire.ca info@empire.ca

Empire Vie[MD]

INV-1304-FR-11/19